



Adobe Sign (2020v1)

1. **Fichiers de Contenu.** « Fichiers de Contenu » désigne les ressources Adobe fournies dans le cadre d'Adobe Sign. Sauf stipulation contraire dans un accord séparé, Adobe accorde au Client une licence non exclusive, non susceptible de sous-licence et non transférable, pour utiliser des Fichiers de Contenu en vue de créer l'utilisation finale du Client (c'est-à-dire une application dérivée ou un produit créé par le Client) dans lequel les Fichiers de Contenu, ou leurs dérivés, sont intégrés pour utilisation par le Client (« **Utilisation Finale** »). Le Client peut modifier les Fichiers de Contenu avant de les intégrer dans l'Utilisation Finale. Le Client peut reproduire et diffuser les Fichiers de Contenu uniquement en lien avec l'Utilisation Finale du Client ; néanmoins, en aucune circonstance le Client n'est autorisé à diffuser des Fichiers de Contenu séparément hors du cadre de son Utilisation Finale.
2. **Modification.** Adobe déploiera des efforts raisonnables pour informer le Client de toute interruption ou modification de tout ou partie d'Adobe Sign. En cas d'interruption intégrale d'Adobe Sign, Adobe fournira au Client (i) un remboursement calculé au prorata pour les éventuelles redevances prépayées, ou (ii) un service similaire à Adobe Sign.
3. **Notifications tierces.** Les auteurs et concédants de licence de certaines normes publiques et de codes mis à la disposition du public (« Matériels Tiers »), exigent la communication de certaines notifications aux utilisateurs finaux d'Adobe Sign. Ces notifications tierces figurent sur le site www.adobe.com/go/third_party (ou un site Web qui lui succède). L'intégration de ces notifications tierces ne limite pas les obligations d'Adobe envers le Client quant aux Matériels Tiers intégrés dans Adobe Sign.
4. **Stockage, Conservation et Transition des Données du Client et du Contenu du Client.** Adobe stockera les Données du Client et le Contenu du Client pendant la Durée de la Licence et tant que le volume de stockage ne dépasse pas la limite de stockage spécifiée dans le Bon de Commande applicable. Adobe peut imposer des limites raisonnables quant au stockage du Contenu du Client et des Données du Client, notamment des limites liées à la taille des fichiers, à l'espace de stockage, et d'autres limites d'ordre technique. Si le Client dépasse ces limites, Adobe fera des efforts commercialement raisonnables pour notifier le Client et lui offrir la possibilité de déplacer le Contenu du Client et les Données du Client hors des Services On-demand avant de les supprimer.
5. **Contrôles Configurables.** Adobe met certains contrôles de sécurité à disposition et configurables par le Client ou par l'assistance client d'Adobe. Il incombe au Client de déterminer quelles notifications, quels consentements et contrôles le Client requiert afin de se conformer aux lois, normes, réglementations ou obligations que le Client peut avoir envers ses Utilisateurs Finaux. A compter du moment où le Client a téléchargé ou transféré d'une façon ou d'une autre un Document Électronique hors des services Adobe Sign, vers un fournisseur tiers, de départ d'un Document électronique des serveurs d'Adobe, les contrôles de sécurité mis en place par Adobe ne s'appliquent plus.
6. **Sécurité.** Adobe a mis en œuvre des pratiques raisonnables en matière de sécurité des informations concernant la protection des Données du Client reçues par le biais d'Adobe Sign, y compris des mesures de sécurité administrative, technique et physique conformes aux informations disponibles sur www.adobe.com/go/cloudcompliance.
7. **Informations Personnelles Sensibles.** L'article Données Personnelles Sensibles des Conditions Générales ne s'applique pas à l'utilisation par le Client d'Adobe Sign. Nonobstant ce qui précède, le Client reconnaît et convient spécifiquement que, dans le cadre de son utilisation d'Adobe Sign :
 - 7.1 Le Client est seul responsable de la conformité avec le Children's Online Privacy Protection Act de 1998 concernant la protection de la vie privée des enfants en ligne (« COPPA »), le cas échéant, y compris de ne pas recueillir de renseignements auprès d'enfants de moins de treize ans sans avoir obtenu au préalable le consentement de leurs parents ;

- 7.2 Le Client ne doit pas collecter, traiter ou stocker d'informations médicales, électroniques ou autres qui sont protégées, conformément au Health Insurance Portability and Accountability Act (« HIPAA ») et au Health Information Technology for Economic and Clinical Health (« HITECH »), à moins que le Client n'ait conclu un accord de partenariat avec Adobe pour Adobe Sign ; et
- 7.3 Le Client est seul responsable de la conformité avec la norme Payment Card Industry Data Security Standard concernant la norme de sécurité de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS, Payment Card Industry Data Security Standard), le cas échéant. La norme PCI DSS interdit d'utiliser Adobe Sign pour stocker des données d'authentification sensibles, y compris le code de vérification de la carte ou la valeur après autorisation, même si ces données sont cryptées. Les termes commençant par une majuscule dans cette section sont définis dans la norme PCI DSS.
- 8. Conseil juridique.** Le Client devra se fier à son propre conseil juridique quant à l'utilisation et la viabilité des Signatures électroniques dans un pays en particulier ou pour un usage particulier.
- 9. Certificats Électroniques.** Adobe Sign peut inclure une technologie qui permet au Client de réaliser des signatures électroniques sur des documents au format PDF en utilisant des certificats électroniques. Adobe Sign applique également une signature de certification aux documents PDF, qui constitue une preuve de leur intégrité et de leur origine en utilisant des certificats électroniques détenus par Adobe. Le Client ne peut pas accéder, tenter d'accéder, contourner, contrôler, désactiver, modifier, supprimer, utiliser ou diffuser ces certificats ou leurs clés de cryptage correspondantes, et ce à n'importe quelle fin.
- 10. Activité du Compte.** Chaque Utilisateur dispose d'un compte associé avec son identifiant de connexion. Le Client est responsable de toutes les activités qui ont lieu via le/les compte(s) d'un Utilisateur.
- 11. Transferts de licence d'Utilisateur.** Si Adobe Sign est concédé sous licence à chaque Utilisateur, le Client ne peut déployer Adobe Sign qu'à une ou plusieurs personnes (soit un employé, soit un sous-traitant du Client) au moyen d'un identifiant de connexion et d'un mot de passe uniques. Le Client ne peut pas autoriser le partage du même identifiant de connexion par plusieurs Utilisateurs, ni déployer Adobe Sign dans un modèle de licence partagée ou un déploiement de licence similaire (en ce compris notamment le déploiement d'une licence flottante, d'utilisateur générique, louée ou par équipe). Le Client peut transférer la licence d'un Utilisateur à une autre personne (soit un employé, soit un sous-traitant du Client) sans que ce transfert soit considéré comme un déploiement d'Utilisateur supplémentaire, sous réserve des exigences d'élaboration de rapports pouvant être contenues dans le Bon de commande en vigueur, et à condition que le Client active le compte Adobe Sign de cet Utilisateur, et que le nouvel employé ou sous-traitant utilise ensuite un nouvel identifiant et un nouveau mot de passe.
- 12. Restrictions de Licences additionnelles.** Le Client ne doit pas (A) faire de publicité pour un quelconque produit ou service par le biais d'Adobe Sign ; ou (B) imiter une personne ou entité, ou faire de fausse déclaration sur l'affiliation du Client avec une entité ou une personne.
- 13. Ralentissement.** Le Client convient de travailler avec Adobe pour créer un plan de gestion des pics de demande de ressources du système résultant de son utilisation par le Client (« Pics »). En l'absence d'une telle collaboration, le Client accepte qu'Adobe puisse ralentir ou mettre les Transactions du Client en file d'attente pour gérer de tels Pics.
- 14. Définitions supplémentaires.**
- 14.1 « **Document électronique** » désigne tout document téléchargé ou importé dans Adobe Sign.
- 14.2 « **Utilisateur final** » désigne toute personne ou société qui reçoit, vérifie, accepte, signe, approuve, transmet, délègue une action à un tiers ou interagit d'une autre manière avec Adobe Sign.
- 14.3 Une « **Transaction** » se produit chaque fois qu'un Document électronique ou un ensemble de Documents électroniques associés jusqu'à 100 pages ou 10 Mo sont envoyés à un Utilisateur Final par le biais d'Adobe Sign.